



Ordonnance de télécom CRTC 2010-484

Version PDF

Ottawa, le 16 juillet 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Société TELUS Communications	543 (TCQ)	le 10 juin 2010

Secrétaire général